



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2024-348-PM

Objet : Réservation de l'ensemble des places de stationnements sur le parking chemin de la Gare. Fermeture exceptionnelle pour entretien Le mercredi 26 juin 2024.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement ;

Vu le Code de la route

Vu le Code de la Sécurité Intérieure

Vu l'arrêté Municipal permanent n° 27/2016 réglementant les conditions d'occupation du parking de la Gare

Considérant la nécessité d'effectuer l'entretien du parking réservé aux camping-cars, chemin de La Gare, il convient au nom de la sécurité publique d'y interdire tout accès.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre l'entretien du parking réservé aux camping-car, chemin de la Gare, l'accès et le stationnement, sur son intégralité, seront interdits et réservés le mercredi 26 juin 2024 de 7h30 à 17h00.

Article 2 : Des panneaux et barrières seront mis en place par les services techniques communaux.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux règlements et lois en vigueur.

Article 4 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Brigade de Proximité de GENDARMERIE de Pornic.
- Monsieur le Responsable du service de POLICE MUNICIPALE de La Plaine sur Mer.
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de La Plaine sur Mer.

La Plaine-sur-Mer, le 17 juin 2024

Séverine MARCHAND
Maire

